

Régie personnalisée

Les 4 saisons  
Culturelles

Publié le **14 JUIN 2024**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de convocation : le 31 mai 2024

Séance du conseil d'administration : le 8 juin 2024

Le 8 juin 2024, à 9 h 30, le conseil d'administration de la Régie personnalisée « Les 4 Saisons Culturelles », s'est réuni, à la mairie de Mouilleron-le-Captif, sous la présidence de Monsieur Pascal MARTEAU, président.

**Membres présents** : Monsieur Pascal MARTEAU, Madame Gisèle SEWERYN, Madame Mireille PIVETEAU, Madame Sandrine TARAUD, Monsieur Raymond PAQUIER, Madame Catherine PAVAGEAU, Monsieur Stéphane PERCOT, Monsieur Thierry ROLANDO, Madame Carole BOUCHET, Monsieur Daniel POINTEAU

**Membres excusés** : Madame Christine HERBRETEAU (donne pouvoir à Monsieur Pascal MARTEAU), Monsieur Pascal THIBAUT

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : Monsieur Raymond PAQUIER

### **N° 2024-D20 – APPROBATION D'UNE CHARTE POUR LA SECURITE ROUTIERE ET LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

**RAPPORTEUR** : Pascal Marteau

Monsieur le président informe le conseil d'administration sur la réglementation de la police générale des débits de boissons, sur la base de l'arrêté préfectoral n°22/CAB/940 en date du 23 décembre 2022 et plus particulièrement ses articles 2, 3 et 4, relatifs aux heures et à l'autorisation de vente de boisson alcoolisée durant le festival.

Monsieur le Président propose de signer à nouveau pour 2024 la charte départementale de partenariat destinée à prévenir des risques liés à l'alcoolisation excessive à la sortie du festival.

Il ajoute que, par cette charte, la régie s'engage à sensibiliser la clientèle du festival pour lutter contre l'insécurité routière et prévenir les troubles à l'ordre public (distribution d'éthylotest, présence des services de gendarmerie...).

En acceptant cette charte, la régie pourra maintenir les heures d'ouverture jusqu'à 1 h 00 en semaine, et jusqu'à 02h00 les nuits du vendredi au samedi, du samedi au dimanche et la veille des jours fériés.

Régie personnalisée

# Les 4 saisons Culturelles

*Vu la réglementation sur les débits de boissons,*

*Vu l'arrêté préfectoral n°22/CAB/940 en date du 23 décembre 2022 portant réglementation de la police générale des débits de boissons*

*Vu la charte départementale de partenariat établie par la Préfecture de la Vendée*

*Considérant l'intérêt porté par la Régie personnalisée sur la sécurité routière et la prévention de la délinquance dans le cadre du bon déroulement du Festival Face et Si prévu les 6,7 et 8 septembre 2024 dont elle est l'organisatrice*

*Considérant la nécessité de prévenir les atteintes volontaires à l'intégrité physique ou aux biens sur fond d'alcoolisation excessive*

Après avoir délibéré et voté à main levée, le conseil d'administration, à l'unanimité

- **APPROUVE** la charte ci-annexée pour la sécurité routière et la prévention de la délinquance pour l'ouverture d'un débit de boisson lors du festival Face et Si,
- **DESIGNE** Monsieur Pascal Marteau, président, comme référent sur le dossier
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les documents à intervenir.

Pour extrait conforme

Le Président

Pascal MARTEAU



Le secrétaire

Raymond PAQUIER